



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES
(DGE) - SECRETARIAT GENERAL - BUREAU
DE LA COMMUNICATION**

**SCHEMA PLURIANNUEL
D'ACCESSIBILITE 2024 - 2026**

Date de publication : 28/08/2024

Sommaire

Politique d'accessibilité	4
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	4
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	4
Recours à des compétences externes	5
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	5
Recours au Design system de l'État (DSFR)	5
Recrutement	5
Traitement des retours utilisateurs	5
Processus de contrôle et de validation	5
Périmètre technique et fonctionnel	6
Recensement	6
Évaluation et qualification	6
Agenda planifié des interventions	6
Plans annuels	6
Annexe 1	6
Sites internet ouverts au public	7
Sites extranet	7
Site intranet	7

Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
version 1.0	28/08/2024

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est une préoccupation majeure liée au développement ou à la mise à disposition de sites web par la Direction générale des Entreprises (DGE).

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité d'Anne Virlogeux (cheffe du bureau de la communication de la DGE, internaute.dge@finances.gouv.fr).

Sa mission est :

- de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment ;
- de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers ;
- d'assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Des besoins humains et financiers sont déjà alloués à l'accessibilité numérique et décrits ci-dessous.

Les agents du pôle web de la DGE sont formés aux problématiques d'accessibilité et ont pour rôle :

- d'accompagner la montée en compétences des contributeurs et des créateurs de contenus ;
- d'accompagner les porteurs de projets numériques en phase de conception et de réalisation ;
- de réaliser des audits et de vérifier la bonne correction des anomalies.

Ils sont, en outre, assistés de l'équipe accessibilité du Service de la communication du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures d'achat et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la Direction générale des Entreprises va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web.

Actions de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation sont organisées pour permettre aux personnels intervenant sur les sites web d'éditer et mettre en ligne des contenus accessibles. Par exemple :

- Sensibilisation à l'accessibilité numérique
- Ergonomie et graphisme
- Rédaction de contenus
- Conception et développement
- Auditeur RGAA

Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire, il sera fait appel à des intervenants externes pour accompagner la DGE dans la prise en compte de l'accessibilité, par exemple pour des actions de sensibilisation et de formation, des audits d'accessibilité ou encore le recettage de nouveaux sites web.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constituent un axe important et une exigence de base.

Les équipes web du bureau de la communication de la DGE peuvent être mobilisées pour accompagner les porteurs de projets numériques durant les phases de conception et de réalisation des contenus numériques. Avec la référente accessibilité de la Direction, ils sont chargés de diffuser la documentation nécessaire à la production et à la diffusion de contenus respectant les critères d'accessibilité.

Recours au Design system de l'État (DSFR)

Conformément à [la circulaire n°6411-SG](#) relative à la lisibilité des sites internet de l'État et de la qualité des démarches numériques du 7 juillet 2023, la Direction générale des Entreprises utilise le Design system de l'État (DSFR) pour ses nouveaux sites internet. Le DSFR fournit aux développeurs des composants accessibles, qui respectent les normes du RGAA. Le recours au DSFR contribue à l'amélioration de l'accessibilité des sites de la DGE.

Recrutement

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les outils de communication numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

À défaut de compétences préexistantes, les nouveaux agents se verront proposer un parcours de sensibilisation et de formation.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact est mis en place sur chaque site permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Une attention particulière est portée à la qualité des réponses à ses demandes et aux délais de réponse.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site web fait l'objet, lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle est effectué par un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

La Direction générale des Entreprises gère 10 sites internet, 2 extranet et 1 intranet qui figurent en annexe 1.

Évaluation et qualification

Chaque site a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations d'accessibilité vont s'étaler sur les années 2024 à 2026.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Direction générale des Entreprises.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2024	www.entreprises.gouv.fr/fr/declaration-d-accessibilite	28/08/2024
Plan annuel 2025		À venir
Plan annuel 2026		À venir

Annexe 1

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de trois catégories de sites :

- Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile);
- Les sites extranet (sites ou version mobile);
- Les sites intranet (sites ou version mobile).

Sites internet ouverts au public

Site	Mise en ligne initiale ou dernière refonte	URL	Priorité
Direction générale des Entreprises	2018	www.entreprises.gouv.fr	1
Services à la personne	2018	www.servicesalapersonne.gouv.fr	1
Mission French Tech	2023	www.lafrenchtech.gouv.fr	1
France Num	2022	www.francenum.gouv.fr	1
Conseil national du numérique	2022	www.cnnumerique.fr	2
Conseil national de l'industrie	2018	www.conseil-national-industrie.gouv.fr	2
Semaine de l'industrie	2018	www.semaine-industrie.gouv.fr	2
Métrologie légale et industrielle	2018	www.metrologie.entreprises.gouv.fr	3
Commission nationale d'aménagement commercial	2018	www.cnac.entreprises.gouv.fr	3
PEReN	2021	www.peren.gouv.fr	3

Sites extranet

Site	Mise en ligne initiale ou dernière refonte	URL	Priorité
L'extranet de France Num	2022	extranet.francenum.gouv.fr	3
Extranet Nova 2	2022	nova.entreprises.gouv.fr	3

Site intranet

Site	Mise en ligne initiale ou dernière refonte	URL	Priorité
Kompanio, l'intranet de la DGE	2018	NC	3